



Garde alternée, sorties de l'enfant

Par Simon1798

Bonjour à tous,

je me permet de solliciter votre conseil pour un potentiel soucis avec mon ex conjointe.

Je dresse le tableau :

10 ans de vie commune, PACSES, un enfant de 6 ans.

Séparé à sa demande l'année dernière

Je me suis remis avec une femme que nous connaissions tous les 3 d'avant. Ca se passe extrêmement bien avec mon fils, il veut toujours la voir, faire des choses avec etc. De mon côté je lui rappelle tout le temps qu'une maman on en n'a qu'une seule et qu'elle n'est pas sa nouvelle maman.

Il lui arrive de ne pas travailler sur des jours ou moi je travaille, elle me propose donc de l'emmener à la piscine municipale, ce à quoi je répond oui.

Lors de son retour chez sa mère, message vocal de sa part, furieuse, me disant que je n'ai pas le droit, qu'elle refuse qu'elle l'emmène à droite et à gauche etc

Ma question est simple et peut-être trop vague, mais suis-je dans mon bon droit ?

Merci à ceux qui ont tous et à ceux qui prendront le temps de me répondre.

Par laure0805

A partir du moment ou l'enfant est sous votre responsabilité et que votre nouvelle compagne ne le met pas en danger, je ne vois pas au nom de quoi la mère pourrait interdire ces sorties...

Par Simon1798

Je suis d'accord, surtout que c'est la majeure partie du temps l'enfant qui lui demande de passer du temps avec...

Par Isadore

Bonjour,

Vous avez le droit de confier votre enfant à qui vous voulez pendant votre période de garde, et d'autoriser cette personne à faire des activités avec votre enfant, tant qu'i n'est pas en danger.

En revanche, attention à ne pas faire peser sur votre fils la responsabilité de ce choix dans vos échanges avec la mère. Il est très jeune, ce n'est pas à lui de décider de son emploi du temps. Veillez à assumer clairement la responsabilité de la décision.

Pendant que vous travaillez, il est parfaitement défendable de confier votre fils à une personne de confiance pour faire une activité épanouissante. De toute façon, à six ans, vous n'allez pas le laisser seul à la maison. Donc qu'il soit à la piscine avec votre compagne, à la maison avec une nounou ou au centre aéré...

Par yapasdequoi

Bonjour,

De mon côté je lui rappelle tout le temps qu'une maman on en n'a qu'une seule et qu'elle n'est pas sa nouvelle maman. Faites une pause !

Il n'y a aucun doute pour l'enfant qu'il n'a pas remplacé votre maman suite à votre séparation.
Remuer "tout le temps" ce sujet n'est pas recommandé.